

SOLVANT DÉGRAISSANT

2024-04/1-PB

FICHE TECHNIQUE - FICHE TECHNIQUE



VÉGÉ ULTRA S

SOLVANT DÉGRAISSANT DE SÉCURITÉ
FORMULATION BASE VÉGÉTALE
D'ORIGINE AGRICOLE



DIVISION GÉNÉRALE
GAMME VÉGÉ VERTE



- SOLVANT DÉGRAISSANT BASE VÉGÉTALE.
- REMPLACE LES SOLVANTS ISSUS DE LA PÉTROCHIMIE.
- SANS DÉGAGEMENT D'ODEURS.
- ELIMINE GRAISSES, CAMBOUIS, RÉSINES, PARAFFINES, HUILES, ...

► Définition :

VÉGÉ ULTRA S est une nouvelle composition basée sur une formulation végétale destinée aux opérations de dégraissage industriel pour l'élimination des graisses d'origine organique ou minérale, cambouis, résines, paraffines, huiles, etc ...

VÉGÉ ULTRA S est d'une formule à base de composés oléagineux d'origine végétale renouvelables qui constituent une alternative écologique au remplacement des solvants issus de la pétrochimie.

► Avantages :

VÉGÉ ULTRA S est sans classement hygiène et sécurité et préserve les utilisateurs. Sans Composés Organo Volatils (C.O.V.), **VÉGÉ ULTRA S** n'est pas concerné par l'arrêté du 19 mai 2000 concernant ces émissions de C.O.V. .

Sécurité et efficacité :

- Sans dégagement d'odeurs désagréables, contrairement aux formulations qui utilisent des dérivés chlorés, aromatiques, terpéniques.
- Sans classement d'inflammabilité, **VÉGÉ ULTRA S**.
- Sans inscription au tableau n°84 des solvants pouvant entraîner des maladies professionnelles.
- Excellent déparaffinant, cette base végétale permet également le déparaffinage des véhicules traités avec des paraffines solidifiées.

► Domaines d'application :

- Dégraissage de pièces mécaniques, tôles, moteurs de voitures et de poids lourds, châssis, engins de travaux publics, matériels agricoles, bâtis de machines.
- Élimination des dépôts résiduels dans les citernes de stockage et de transport de fuels lourds.
- Nettoyage des outils et du matériel ayant été en contact avec les hydrocarbures lourds.
- Nettoie les sols de chaufferies, les matériels de pompage de fuel devant être démontés, les filtres.
- Décape les brûleurs de chaudières.
- Utilisable en application maritime, pour nettoyer les cales et les coques de bateaux.
- Élimine également les résidus pétroliers, de bitume, la colle bitumineuse, les fiouls lourds, etc...

► Alimentarité :

Autorisé pour un contact fortuit alimentaire suivant la réglementation Américaine FDA.

CARACTÉRISTIQUES :

État : liquide
Densité : 0,88 +/- 0,03
Odeur : oléagineuse
Couleur : jaune clair
pH : sans
Point éclair : 175°C
Indice KB : 60

APPLICATION :

Voir tableau au verso.



► Utilisation de VÉGÉ ULTRA S :

Applications	Dilutions	Mode d'emploi
Opérations de nettoyage-dégraissage de pièces mécaniques.	Pur	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Fontaine de dégraissage</u> : Utiliser avec la fontaine à moteur pneumatique Réf. FDMEMP/A. Nettoyer les pièces souillées avec le produit jusqu'à l'élimination des salissures. Souffler énergiquement la pièce traitée. - <u>Dégraissage au pinceau, chiffon, pulvérisation</u> : Nettoyer les pièces souillées avec le produit jusqu'à l'élimination des salissures. Souffler énergiquement la pièce traitée. - <u>Dégraissage en bain</u> : Dans un bac en tôle, laisser tremper les pièces de 15 à 30 minutes. Laisser égoutter et éliminer le restant de produit sous un fort jet d'eau.
Utilisation en haute pression.	De 5 % à 20 % en eau chaude (80 à 95 °C).	<ul style="list-style-type: none"> - Diriger le jet sur les surfaces à dégraisser. - Rincer ensuite à l'eau claire.
Élimination des hydrocarbures et fuels lourds.	Pur	<ul style="list-style-type: none"> - Pulvériser directement le produit sur les parties souillées à nettoyer. - Laisser agir de 5 à 10 minutes. - Rincer à l'eau, chaude de préférence, sous pression.
Déparaffinage de véhicules traités.	De 10 % à 20 % en eau chaude (70 à 90 °C).	<ul style="list-style-type: none"> - Pulvériser directement sur les paraffines à dissoudre à l'aide d'un appareil haute pression. - Rincer abondamment la carrosserie à l'eau claire. - Finir par un lavage véhicule avec un shampoing carrosserie antistatique.

► Recommandations :

Conformément à la réglementation des courants électriques, intervenir sur des équipements électriques hors tension. Toute remise sous tension doit être effectuée après séchage et évaporation du solvant. Stocker VÉGÉ ULTRA S dans un local frais et ventilé à l'abri de l'humidité.



DACD ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. DACD n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.